

Canada Province de Québec
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
Ce 16 juin 2020

A une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Leclerc, conformément à l'article 152 du code municipal, tenue à la salle municipale, à 19 h, ce 16 juin 2020.

Comme il appert et a été reconnu que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du présent Code.

156-2020 **Séance du conseil en temps du COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri siège en séance extraordinaire ce mardi 16 juin 2020.

Sont présents à cette séance physiquement messieurs Frédéric Lizotte, maire, Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne ainsi que Pierre Leclerc, directeur général formant quorum;

Le respect des distanciations et des mesures d'hygiène a été respecté;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication.

Considérant que tout conseil peut tenir ses réunions du conseil dans une salle à la condition de respecter les consignes de la santé publique, particulièrement celles concernant la distanciation et l'hygiène.

Considérant que le conseil peut tenir des séances hybride (une partie du conseil en présentiel et une autre via téléconférence ou visioconférence).

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 19 heures et déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossier monsieur Jean-Claude Drapeau
4. Installation d'une nouvelle lampe de rues à la Place Drapeau
5. Déneigement du développement Place Drapeau
6. Aide financière pour l'installation d'une pompe pour les égouts dans le développement Place Drapeau
7. Cession de la rue « Place Drapeau
8. Période questions
9. Levée de l'assemblée

157-2020 **Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

158-2020 **Dossier monsieur Jean-Claude Drapeau**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte informe les membres du conseil des derniers développements dans le dossier de monsieur Jean-Claude Drapeau concernant Place Drapeau et ceux-ci étant satisfaits des renseignements obtenus; prennent les décisions suivantes :

159-2020 **Installation d'une nouvelle lampe de rues à la Place Drapeau**

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Et résolu que : le conseil accepte d'installer une lampe de rues dans le développement Place Drapeau, pour un prix variant entre 1 200 \$ et 1,500 \$ et autorise le directeur général à faire les démarches nécessaires pour l'achat et la pose d'une lampe de rues.

Cette installation est conditionnelle à la présence d'une ligne électrique nécessaire pour l'installation de la lampe de rue.

Monsieur Noël Alexandre, conseiller, demande qu'on enregistre sa dissidence concernant cette résolution.

160-2020 **Déneigement du développement Place Drapeau**

Pour faire suite à une rencontre des membres du conseil avec monsieur Jean-Claude Drapeau.

Il a été proposé par : Alain Castonguay

Résolu unanimement que : le conseil accepte d'octroyer une aide financière de 300 \$ pour le déneigement de Place Drapeau et la municipalité ne sera nullement responsable en cas de bris dans ce développement.

161-2020 **Aide financière pour l'installation d'une pompe pour les égouts dans le développement Place Drapeau**

Les membres du conseil ont discuté longuement sur la demande de monsieur Jean-Claude Drapeau concernant l'installation d'une pompe pour les égouts.

Il a été proposé par : monsieur Gaston Roy

Et résolu que : le conseil accepte de verser une aide financière de 5 500 \$ à la fin de l'installation de la pompe et aux conditions suivantes :

- Les travaux devront être exécutés selon l'appel d'offre soumise par Plomberie Chouinard et exécutés par ceux-ci
- L'octroi de l'aide financière sera payé après réception d'une copie de la facture de Plomberie Chouinard
- L'employé de la municipalité devra vérifier durant et après les travaux la conformité de ceux-ci
- Les frais pour l'électricité seront à la charge du propriétaire
- La municipalité ne se tient pas responsable des bris, de l'entretien et autres concernant cette pompe.

Monsieur Noël Alexandre, conseiller, demande qu'on enregistre sa dissidence concernant cette résolution.

162-2020 **Cession de la rue « Place Drapeau**

Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne

Résolu unanimement que : la municipalité n'a aucunement l'intention de reprendre la charge de cette rue, ni d'en devenir propriétaire.

Monsieur Jean-Claude Drapeau demeure entièrement responsable de son développement.

163-2019 **Période questions**

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

164-2018 **Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque

Résolu unanimement que : la présente séance soit levée à 19 h 55.

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Frédéric Lizotte
Maire

Pierre Leclerc,
Directeur général/secrétaire-trés.